



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 04 juin 2022

Monsieur Alain Jouhaudeau
Commissaire enquêteur
Mairie de Capbreton

Transmission électronique : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Objet : Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale requise au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement (eau et milieux aquatiques-concernant le dragage du port de Capbreton et le devenir des matériaux sur la commune de Capbreton.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous adresser les observations de la Fédération SEPANSO qui a pris connaissance des diverses pièces du dossier. Si le dragage est nécessaire, il faut qu'il soit réalisé dans de bonnes conditions.

1 – Commentaires concernant les zones de dragage :

- 1.1. Zone A : cette zone qui concerne l'amarrage de la flotille de pêche (18 bateaux) est plus ou moins qualifiée de zone à faible renouvellement d'eau. A ce jour aucun prélèvement n'a été effectué pour déterminer la composition et les caractéristiques chimiques des sédiments de cette zone. Cette zone est régulièrement impactée par des surnageants hydrocarbures (égoutures, fuites, purges de caisses combustibles). L'évacuation de ces surnageants est certainement effectuée par la pompe vide-cale moteur attelée lors de l'appareillage. On peut admettre que les sédiments en question puissent être contaminés par des hydrocarbures ou autres.
- 1.2. Zone D : cette zone récupère les sédiments du bassin versant du réseau hydrographique du Bouret, ainsi que les eaux biocides de la plateforme carrénage. Au vu des analyses de 2018 cette zone était polluée par deux HAP de niveau N1 et un contaminant métallique N2. Des investigations complémentaires devraient être réalisées (HAP + métaux) dans la zone amont du ruisseau du Bouret pour apprécier l'impact de l'activité de la plateforme ICPE du SITCOM (incinération, stockage d'ordures, composts). Cette zone avait été impactée par des dysfonctionnements de l'ancien incinérateur (rapport Bertin). C'est pour ces raisons évidentes que cette zone reclassée « immergeable » en 2020 devrait être reclassée « non immergeable » par prévention.

.../...

2 – Commentaires concernant le problème des matières en suspension provoqué par le dragage mécanique des zones polluées en période d'été.

En période de basses eaux, marnage inférieur au coefficient 50, pendant deux heures le plan d'eau du port est stable. Le volume d'apport au bassin portuaire ne se fait que par le débit du Bouret et du Boudigau ; l'apport de ces deux cours d'eau va favoriser un volume de dilution très faible par rapport au volume du plan d'eau portuaire. L'activité de la dragage mécanique dans les parties vaseuses va provoquer dans le temps un panache de matières en suspension (MES) de plus en plus important. Rappel : le dragage mécanique induit 40% de MES supplémentaires par rapport au dragage hydraulique par aspiration.

Au vu de ces remarques des questions s'imposent :

- Quelle sera la surface impactée par la diffusion de MES du plan d'eau en période de basses eaux ?
- Quel sera le temps en heures de la dispersion du panache ?
- Quel sera l'impact sur la faune aquatique ? Peut-on craindre une mortalité des espèces sédentaires et amphihalines si l'on a des niveaux excessifs de MES sur l'ensemble de la colonne d'eau qui se traduirait par une anoxie du milieu et un colmatage des branchies des poissons ?

Nota Bene : Il n'y a pas d'estimation de la masse de sédiments soumis en suspension dans la colonne d'eau par mètre-cube dragué.

3 – Commentaires concernant les écrans anti-turbidité et rideau bulle à bulle

Les écrans anti-MES ou rideaux bulle à bulle sont souvent présentés dans les études d'impact comme la panacée pour empêcher la dispersion de matières en suspension contaminées. Dans le cas bien précis du dossier concernant le dragage du port de Capbreton, beaucoup d'interrogations s'imposent concernant le dispositif en question :

- Rideau bulle à bulle simple ou double ?
- Quel est le dimensionnement, le positionnement, l'alimentation en air, alimentation par segment ou en boucle, le nombre de compresseurs, le volume d'air modulable, et la pression d'air d'utilisation ?
- Quelles sont les conditions hydrodynamiques du plan d'eau à draguer avec ce dispositif ?
- Quelle est la vitesse du courant occasionné par le flux et le reflux selon les marées ?

Nota Bene : Il n'y a pas de modélisation de l'efficacité du dispositif anti-MES

GEODE estime qu'avec un courant estimé à 0,5 m/s le rendement du dispositif anti-MES est aléatoire, voire nul, au-dessus de 0,8 m/s.

- A quelle valeur de turbidité les travaux de dragage devront être suspendus ?
- Si le dispositif anti-MES est défaillant ou pas adapté (trop de courant, saturation en MES de la masse d'eau...), par quel dispositif le porteur du projet pense-t-il le remplacer ?

On ne peut pas prétendre être vertueux et respectueux de l'environnement si on ne fait pas une étude sérieuse au préalable de faisabilité ; il ne faudrait surtout pas reproduire le « bricolage » du soi-disant rideau anti-MES mis en place au moment du dragage du lac d'Hossegor (rideau sous-alimenté puisqu'il n'y avait qu'un seul compresseur...)

.../...

4 – enjeux biodiversité : préoccupation écologique concernant spécialement les espèces amphihalines observées fréquemment dans le port de Capbreton

L'anguille d'Europe et la lamproie marine sont régulièrement observées dans le port, le canal du lac et au lac d'Hossegor. Ces deux espèces sont classées en danger d'extinction.

Les larves d'anguilles leptocéphales sont entraînées par le courant Gulf stream et transitent par les eaux continentales ; elles se développent et deviennent des alevins d'anguilles appelées couramment pibales. A partir du mois d'octobre, attirées par la différence de salinité de l'eau (océan/rivière) elles se concentrent en grandes quantités dans le chenal, dans le canal et le lac et comme elles sentent les eaux du Bouret et du Boudigau, rentrent dans le port pour entreprendre la migration dans les réseaux hydrographiques du Bouret et du Boudigau ; la migration est déclenchée par la position de la lune et la crue. Le pic de la migration s'effectue en novembre et décembre, généralement en début de nuit. Une partie des pibales reste dans le port de Capbreton pour s'y développer dans les enrochements du port.

Les travaux de dragage devraient commencer sauf imprévu en octobre et se prolonger jusqu'au mois d'avril de l'année suivante :

- Comment vont se comporter les pibales et les lamproies dans un milieu dégradé, voire très dégradé, par la pollution engendrée par la remise en suspension de sédiments pollués ?

Nota Bene : on estime que la période de migration de l'anguille va d'octobre à mars.

Il est évident que les pibales vont se retrouver prisonnières dans cette masse d'eau. Tous les services de l'Etat concernés par le dragage ne trouvent pas à redire sur le projet de dragage ; évidemment ils émettent des recommandations strictes, mais seront-elles appliquées et par qui ?

Au vu de ces remarques mentionnées, nous associations environnementales, nous demandons au porteur du projet une compensation environnementale concernant la pibale et la lamproie marine. La compensation pourrait consister à réaliser des alevinages si des autorisations de prélèvement de pibales et en lamproies étaient accordées par le Ministère de l'écologie à cette fin afin de pérenniser leur migration. Le Syndicat de rivières Bouret-Boudigau et l'Office français de la biodiversité pourraient être partenaire du projet, ainsi que les associations de protection de la nature.

CONCLUSION

Draguer un port, c'est évident sous certaines conditions, piéger les sédiments avant qu'il n'arrivent dans le chenal, canal, lac, port, ce serait encore mieux.

Nous vous invitons à étudier un projet de création de bassins d'expansion et de piège à sédiments pour les bassins hydrographiques du Bouret et du Boudigau. Il faudrait, pendant une année, arrêter d'engraisser la plage de l'estacade et la plage centrale de Capbreton afin de pouvoir évaluer l'ensablement du chenal (dépôt au niveau de l'estacade, favorisé par l'excès

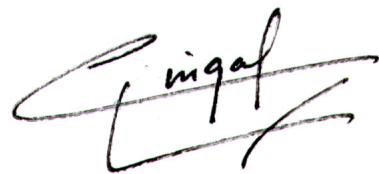
.../...

de sable qui se déverse dans le canal en passant sous l'estacade, provoqué par le courant de fuite). Le décaissement parallèle à la jetée du phare semble une bonne idée ; cela empêche le surplus accumulé par l'écrétion (une rampe à vague) de Notre Dame de se déverser directement dans le chenal.

Nous avons l'habitude de trouver un fichier avec les réponses que le porteur de projet fait après avoir reçu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale ; sauf erreur de notre part nous ne savons pas si toutes les observations seront prises en compte. Cela nous inquiète un peu car même si la MRAe a estimé que « *les enjeux et impacts sont d'une manière générale correctement identifiés et évalués* », nous craignons un excès d'optimisme. Evidemment nous serions très heureux si les opérations de dragage pouvaient donner lieu tous les jours à des photos comme celle qui figure dans le dossier présenté par CREOCÉAN : figure 96 (eaux limpides tout autour du secteur circonscrit pour le dragage mécanique). Est-ce qu'il pourrait y avoir un suivi photographique, par exemple toutes les deux heures des opérations de dragage ? L'utilisation de drones, qui n'est pas très onéreuse, permettrait de montrer à ceux qui doutent comme nous-mêmes que nous avons tort de nous inquiéter.

De même, il serait important de disposer d'analyses, en nombres suffisants, des eaux impactées par les dragages et les clapages.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à nos observations et nos questions, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>